

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 146

présenté par

M. Gosselin, M. Perrut, M. Bouley, M. Door, M. Reynès, M. Schellenberger, M. Quentin,
Mme Poletti, Mme Kuster, M. Hetzel et Mme Meunier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« Subordonner »,

insérer les mots :

« , à compter du 1^{er} septembre 2021, ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli propose de faire entrer en vigueur le passe-sanitaire au 1er septembre 2021 afin de laisser à nos concitoyens un temps raisonnable pour faire leur deuxième dose de vaccin et éviter de les pénaliser.